

DECISION MUNICIPALE n° D20231031-151

Mairie d'Ussel

manre a	Maine a obser				
Département de la Corrèze République Française			Service	Service Culturel	
			Туре	Convention de mise à disposition	
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture			
Activité	Mise à disposition de salle				
Durée	Du 4 au 22 décembre 2023				
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat				
Attributaire	Franck CORDIER				

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire;

Décide,

Article 1: Est approuvée la prise en charge de la convention de mise à disposition relative à l'accueil de l'exposition de photographies « Paysages enneigés » de Franck Cordier, 1 bis Impasse des Clidoux – 19200 USSEL.

Article 2: La présente convention de mise à disposition a pour objet l'accueil de l'exposition « Paysages enneigés » du 4 au 22 décembre 2023 dans la salle d'exposition du Centre Culturel Municipal Jean Ferrat.

Article 3: La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et Article 4: publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 31 octobre 2023

Christophe ARFEUILLÈRE

Le Maire. Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze